

La Feuille

des habitants de la vallée de Saurat

n°15
Octobre 2014



Éditorial

L'été pluvieux et frileux n'a pas découragé tous les acteurs des associations qui ont animé le village en juillet et août : balades, banquets, fêtes et bals, bien arrosés, se sont déroulés dans la bonne humeur. Nous saluons leur engagement.

Le soleil est revenu pour la rentrée et nos écoliers ont pu retrouver en toute sérénité leur classe et aussi les animateurs des TAP (Temps d'activités périscolaires). La mairie avait, dès la rentrée précédente, anticipé ce nouveau dispositif en partenariat avec l'ALSH du pays de Tarascon. Les structures déjà mises en place ont permis la réussite de ce projet dès la rentrée.

Rentrée également marquée par les enquêtes publiques : une occasion pour tous les citoyens de faire entendre leur voix dans un vrai processus démocratique. Ces projets multiples nous concernent tous, que ce soit l'aménagement de la ZAE de Prat Long à Tarascon pour accueillir les Forges de Niaux en particulier, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ou le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la vallée de l'Ariège et celui de la réouverture de la carrière de Bédeilhac par l'entreprise Denjean Granulats. Vos observations déposées dans le registre, puis analysées par le commissaire enquêteur dans son rapport pèseront dans les décisions finales prises par le préfet.

La rentrée, c'est aussi la poursuite de nombreux chantiers : nous en parlons dans cette *Feuille* qui, vous venez sûrement de le remarquer, change de peau avec ce numéro d'automne ! Depuis sa création *La Feuille* a évolué plusieurs fois. Sous l'égide de Danièle Chevalier, nouvellement élue en 2002, elle a d'abord pris l'apparence d'un bulletin de liaison entre les habitants de Saurat, avec un encart « La voix du maire ». Des habitants du village, invités en commission élargie, ont participé à ce bulletin. Nous saluons notamment les contributions de Guy Douziech, Renée Jauze, Michel Rouzet, Nadine Rouzoul, Nanette et Jean-Marie Souhait, et celles des membres de l'équipe municipale de l'époque, Marie-Thérèse Bergamelli, Danièle Chevalier, Fernand

Cuminetti, Jean Roques. Au fil des années et des élections *La Feuille* est devenue définitivement un bulletin d'informations municipales sous la houlette de Patrick Molinier, qui a également mis en place le site internet de la mairie.

Nous avons cherché à améliorer sa lisibilité et nous avons créé une nouvelle organisation de rubriques que vous retrouverez à chaque numéro : Actualités de la commune, Vie des associations, Patrimoine & Culture, Infos. Pour mettre en valeur ces différentes informations une nouvelle maquette a été conçue, avec des couleurs vives et des photos plus nombreuses. *La Feuille* et *Le Feuillet* ne feront plus qu'un : cela permettra une seule numérotation et une présentation uniforme des bulletins d'informations municipales. Nous espérons que cette nouvelle formule convienne à tous et qu'elle soit en termes de communication, de clarté et de convivialité à la hauteur de vos attentes. Bonne lecture !

L'équipe municipale



SOMMAIRE

Actualités de la commune ----	2
Vie locale -----	2
Travaux & Projets -----	4
Vie scolaire -----	5
État civil -----	5
Comptes rendus des conseils municipaux -----	6
Vie des associations -----	9
Patrimoine & Culture -----	10
Infos environnement -----	12

Actualités

de la commune



Vie locale

Au revoir monsieur le curé

Dimanche 21 septembre 2014, tous les amis du chanoine André Laborde qui avaient pu se libérer étaient réunis place de la Rende, après l'office, pour lui dire « Au revoir » autour d'un buffet.

En effet, « monsieur le curé », comme on l'appelait ici, de plus en plus affaibli par la maladie, a choisi de se retirer dans la maison de retraite de Verniolle.

Ce ne fut pas une décision facile mais sage ; même si ses visiteurs et aides étaient nombreux, il y avait de longues heures où il était seul, bloqué par son handicap, et cette solitude était stressante en particulier la nuit. À Verniolle, il sait qu'il pourra être secouru à toute heure du jour et de la nuit ; il y retrouvera d'autres prêtres.

Alors réjouissons-nous de sa présence attentive, attentionnée et active pendant 46 ans à Saurat : il s'est beaucoup investi dans la vie de la commune, nous nous souviendrons tous de sa participation aux manifestations sauratoises où il ne manquait jamais de faire quelques interventions dans la bonne humeur. Il a su être respecté et aimé de tous sans distinction de religion. Toujours souriant, jamais juge ni censeur, il pouvait tout entendre car il avait confiance en l'homme, en la vie.

Verniolle n'est pas loin.

Souhaitons-lui une bonne retraite, bien méritée.



Réception de la télévision

La pétition d'une soixantaine d'administrés concernant la mauvaise qualité de réception suite au passage à la TNT a été envoyée à l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR a bien accusé réception et « a contacté le diffuseur afin que des investigations soient menées sur l'émetteur de Tarascon-sur-Ariège 1 qui dessert la commune de Saurat. » À suivre...

INFOS PRATIQUES

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 14h à 17h,
le samedi de 10h à 12h.

196 rue Albert Sans

Tél : 05 61 05 67 19 • Fax : 05 61 05 54 27

Courriel : mairie-saurat@wanadoo.fr

Vente des tickets de cantine

Après les vacances de la Toussaint, elle s'effectuera exclusivement tous les jeudis matin de 8h à 9h à l'école.

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi matin.

Sacs jaunes pour les emballages recyclables : le lundi matin, à sortir exclusivement le dimanche soir.

Encombrants : les sortir le dimanche précédent le lundi de ramassage convenu par téléphone avec le SMECTOM : 05 61 68 02 02.

La déchetterie d'Arignac est ouverte les mardis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mercredis, jeudis et samedis de 13h30 à 17h30.

CALENDRIER

Prochains conseils municipaux : lundi 27 octobre et lundi 15 décembre à 20h30.

Info sur l'eau

Madame le maire, accompagnée de deux adjoints, a rencontré le président et le directeur du SMDEA vendredi 26 septembre 2014.

Tous deux se montrent très préoccupés par les problématiques d'adduction d'eau potable sur tout le département, mais aussi sur la commune de Saurat et en particulier dans la zone de Prat Communal. Ils nous ont indiqué avoir travaillé encore récemment avec la préfecture et avec l'ARS (Agence régionale de santé) pour améliorer les situations de ce type dans des zones repérées comme sensibles. Une enveloppe de l'ordre de 4 millions d'euros sur 4 ans pourrait être débloquée sur l'ensemble du territoire couvert par la SMDEA, financée à hauteur de 75 % : (l'État : 10 %, l'Agence du bassin Adour-Garonne : 65 %) et le reste par le SMDEA.

Cimetière : inventaire des tombes sans ayant droit

Après les vacances scolaires de la Toussaint, la mairie va effectuer un inventaire des tombes « réputées abandonnées » : tombes qui n'ont apparemment plus d'ayant droit pour les entretenir. Ces tombes non entretenues seront signalées par un panneau « tombe réputée en état d'abandon » pendant 3 ans. Vous pouvez vous adresser à la mairie pour faire valoir vos droits sinon les tombes seront alors récupérées par la mairie.

ARTICLE L2223-17, créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996

« Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession. » (source : Legifrance.gouv.fr, Code général des collectivités territoriales)

Rappel : une concession est « par nature un contrat administratif » qui engage les ayants droit à l'entretien de la tombe. « Ce droit peut être analysé comme résultant du non-respect par le concessionnaire de son obligation morale de maintenir la concession en bon état d'entretien, afin qu'elle ne vienne pas, par un aspect délabré et lamentable caractéristique d'un état d'abandon, troubler la décence due à ce lieu affecté au culte des morts. » (source : Lexisnexis, Fasc. 119 Cimetières. Concessions funéraires)

Ainsi « la plupart des communes ayant adopté un règlement de cimetière ont inclus au sein de celui-ci des dispositions relatives à l'entretien des sépultures. En règle générale, les ayants cause doivent s'acquitter d'un "entretien normal" de la concession, qui



englobe pragmatiquement un dépoussiérage et démoussage de la pierre tombale. Ces travaux ne nécessitent pas d'autorisation du maire, et peuvent être effectués tant par les héritiers du fondateur, que par des tiers. » (source : Le défenseur des droits, Rapport relatif à la législation funéraire)

Nous retrouvons cette obligation dans le Règlement général des cimetières de la commune de Saurat à l'article 13 du **chapitre I. Les dispositions générales** : « Les concessionnaires sont tenus d'entretenir les terrains concédés. En cas de défaillance, la municipalité prendra les mesures qui s'imposent, les frais engagés seront à la charge du concessionnaire. » ainsi que dans l'article 54, **chapitre V. Les concessions funéraires, alinéa d. Concessions périmées ou abandonnées**, qui reprend l'article L2223-17 du Code général des collectivités territoriales.

Quel avenir pour la pharmacie

Mademoiselle de Naurois, interdite d'exercice pendant deux ans, a mis sa pharmacie en vente. Le conseil municipal se bat pour trouver un repreneur et s'engage à faciliter son installation du mieux possible.

Attention travaux

Les chemins élargis et les pistes privées réalisés sans autorisation de voirie, qui ont une emprise sur les voies communales et qui parfois empiètent illégalement sur le domaine public, déstabilisent la chaussée et fragilisent les équipements. Pour information, les réparations sont à la charge de la collectivité, donc à la charge de tous au travers de nos impôts.

Les opérations de voirie, au même titre que la réfection d'un toit, doivent être déclarées en mairie dont le rôle est de vous accompagner dans votre projet pour trouver les meilleures solutions techniques.

Enquêtes publiques mode d'emploi

Actuellement, deux enquêtes d'utilité publique sont en cours :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la vallée de l'Ariège, du 29 septembre au 12 novembre 2014,
- le projet de réouverture de la carrière de Bédeilhac par l'entreprise Denjean Granulats, du 20 octobre au 21 novembre 2014.

Les dossiers sont consultables à la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Les registres sont à votre disposition et peuvent être remplis et signés même en l'absence du commissaire enquêteur. La permanence du commissaire enquêteur pour le SCoT aura lieu le 30 octobre de 14h à 17h à la mairie de Saurat. Celles sur le projet de réouverture de la carrière de Bédeilhac auront lieu le 25 octobre de 9h à 12h, le 29 octobre de 10h à 12h, le 8 novembre de 9h à 12h, le 12 novembre de 10h à 12h et le 19 novembre de 10h à 12h, à la mairie de Bédeilhac-Aynat.

Vous pouvez également consulter les dossiers et donner votre avis en ligne.

Les enquêtes publiques sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique et sur la ZAE de Prat Long à Tarascon sont terminées.

Travaux & Projets



Enrochement du chemin de Layrole



Extension de l'épicerie



Engravement du chemin de Balarenc



Démolition pour agrandir la rue du Barry

Le monument aux morts en cours de restauration



Vie scolaire

« Un chemin, une école »

Comment initier les élèves à la randonnée, à la lecture d'une carte, à l'observation et à l'étude de la faune et de la flore, à l'analyse du paysage modelé par l'activité humaine ?

C'est le projet des trois classes de l'école qui réhabiliteront un sentier de randonnée et éditeront un topo guide, accompagnés par le Comité départemental de randonnée pédestre et des habitants de Saurat.



Repas des élèves

Le prix du ticket de cantine, (3,40 €), cette année encore, reste inchangé malgré l'augmentation des tarifs d'Ariège Restauration (4,65 €). Le conseil municipal est conscient des difficultés économiques que rencontrent les familles actuellement. La mairie poursuit son effort de politique familiale et continue à prendre en charge une partie du prix du repas.

État civil

Naissances

CHAUVINEAU Mia,
le 3 septembre 2014

DORLEAC Gabin,
le 17 avril 2014

Mariages

GAUTHEY Laurent & LEBORNE Stéphanie,
le 23 août 2014

ZANOTTI Michel & PONS Patricia, Aline,
le 16 août 2014

VIE Guy & DEJEAN Sandrine,
le 11 mai 2014

Décès

DOUZIECH née GALY Albertine Marie,
le 15 août 2014

PEDOYA née BLAZY Suzanne,
le 2 août 2014

LATCHER Marie Louise, née MAURY Débauche
dit Bardène,
le 11 juillet 2014

FOURNIÉ Dominique,
le 3 juillet 2014

PICCININI Joseph, Baptiste,
le 2 juillet 2014

BLAZY Denis,
le 16 juin 2014

CORTINAS Augusta née FALQUET dit Laprune,
le 8 mai 2014

BLAZY Adrien, Joseph,
le 7 mai 2014

SOULE Marcelle, Louise, Baptistine,
le 19 avril 2014

Comptes rendus des conseils municipaux

Ces comptes rendus sont des résumés. Vous trouverez l'intégralité des débats et des délibérations affichée à la mairie ou sur le site officiel de la mairie : <http://www.saurat.a3w.fr>

26 mai 2014

1/ Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Bernard Lagarde, Jean-Luc Pialat, Fernand Cuminetti sont élus membres titulaires, et Jean-Bernard Rouzoul, Jean-Marc Andrieux, Rémy Pistre suppléants.

2/ Désignation des correspondants intempéries

Ils seront, en période de crise, les interlocuteurs directs, transmettront et recevront les informations sur la situation du réseau électrique de la commune.

Parallèlement, ERDF s'engage à mettre en place une structure d'accueil téléphonique destinée à prendre en compte les sollicitations des différents correspondants et à les informer sur les perspectives de réalimentation des habitants de la commune.

Cette structure vient en complément en cas de crise des centres d'appels dépannage d'ERDF.

Madame le maire propose d'être le correspondant intempéries et Jean-Luc Pialat sera son suppléant.

3/ Définition des sens uniques pour la période estivale

4/ Choix du traiteur qui fournira les repas à la cantine

Vu la qualité générale des menus proposés, les quantités globalement suffisantes, la satisfaction enregistrée auprès des enfants et des parents d'élèves pour l'année 2013-2014, la convention avec ADAPEI « Ariège Restauration » est renouvelée pour l'année scolaire 2014-2015.

5/ Réalisation du document unique de prévention des risques professionnels

Questions diverses

1/ Planning d'étude du projet de PADD

2/ Nouvelle approche nationale des techniques d'assainissement

3/ Plus d'arbres, plus de vie : opération de sensibilisation à l'importance de l'arbre et de la forêt tant au niveau économique, environnemental que social.

4/ Organisation de chantiers de bénévoles pour la restauration du petit patrimoine, l'entretien des sentiers... avec l'accompagnement d'Études et chantiers Midi-Pyrénées pour l'été 2015.

5/ Maison Orth place du Cazals : procédure d'abandon manifeste, expropriation et protection de la maison mitoyenne : devis pour chapeauter le mur mitoyen avec des tôles : 4 500 €.

6/ Utilisation d'herbicides remise en question pour le désherbage des rues du bourg centre

7/ Devis pour la voirie : mur de soutènement pour la dernière partie du chemin de l'Ayrole.

7 bis/ Changement des pneus du tractopelle : trois devis ont été reçus.

8/ Devis de la bascule : restauration du plateau en bois de la bascule, élément du patrimoine sauratois, dont l'état présente un réel danger malgré les barrières de protection.



20 juin 2014

1/ Élection des trois délégués du conseil municipal en vue de l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014

Sont élus Anne-Marie Basseras, Jean-Luc Rouan, Fernand Cuminetti.

2/ Élection des trois suppléants des délégués du conseil municipal

Sont élus Jean-Bernard Rouzoul, Jean-Luc Pialat, Didier Léger.

3/ Acquisition de parcelles pour 1 € symbolique

Afin de sécuriser l'accès à un bâtiment municipal et créer un véritable parking pour le cimetière.

Questions diverses

Les désherbants : signature d'une convention avec le PNR pour un plan de désherbage de la commune.

30 juin 2014

1/ Attribution d'une indemnité au conseiller municipal directeur des services techniques

Bernard Lagarde percevra une indemnisation de 150 € pour couvrir les frais liés à sa fonction.

2/ Transfert de pouvoir de police du maire à la communauté de communes du pays de Tarascon

Les nouvelles lois étendent le champ des transferts automatiques des pouvoirs de police du maire au président de la communauté de communes pour les domaines de la voirie et de l'habitat. Néanmoins, elles permettent au maire de s'opposer à ce transfert, ce que le conseil municipal décide afin de rester décisionnaire.

3/ Autorisation donnée au maire de signer les actes authentiques de constitution des servitudes et leur publication

4/ Admission en non-valeur des titres 100 et 110 de 2010 pour un montant de 1 401,66 €

5/ Participation aux frais de scolarité des mairies dont les enfants fréquentent l'école de Saurat

6/ Préparation de l'avis sur le SCoT à transmettre à la communauté de communes du pays de Tarascon

7/ Décision modificative n° 1

8/ Autorisation de signer la motion de l'Association des maires de France

L'AMF a souhaité mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective les difficultés financières, d'une gravité exceptionnelle, que vont rencontrer en premier lieu les communes du fait de la diminution des dotations de l'État, consécutive au plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017.

L'AMF demande aux communes de se mobiliser, ensemble, afin de demander le réexamen du dispositif envisagé.

Questions diverses

1/ Devis travaux de la place du Cazals

2/ Plan sortie ouest : l'architecte doit perfectionner le plan.

3/ Convention de prêt de tables, chaises et bancs et étude d'un tarif

4/ Entretien du défibrillateur

5/ Évolution de l'assainissement et projet transmis au SMDEA.

7/ Tickets de cantine : proposition de vente à l'école deux matins de 8h à 9h par le régisseur.

28 août 2014

1/ Acceptation du devis de « sols et eaux » pour l'étude du confortement d'un talus à Bourgaillie

Les très fortes pluies de janvier 2014 ont entraîné un grave glissement de terrain sur la route communale qui conduit à Bourgaillie : le montant du devis pour l'étude géotechnique de conception, 11 338,56 €, est conforme à l'estimation des travaux inscrite dans le dossier de demande de subvention et accepté.

2/ Acceptation du devis établi par le service ONF-RTM pour le confortement d'un talus rocheux au lieu-dit « le Calvaire »

Suite à l'éboulement d'un énorme rocher et à l'effondrement d'une partie du talus

en février 2013, l'ONF-RTM a mis en évidence plusieurs instabilités rocheuses et a proposé des stratégies de traitement. Les travaux essentiels de boulonnages et pose de filets sur deux masses rocheuses sont estimés à 27 000 € et seront subventionnés à 80 %.

3/ Autorisation de solliciter pour le confortement d'un talus rocheux au lieu-dit « le Calvaire » l'octroi :

a) d'une aide publique auprès de l'État-CIM : pour un montant de 60 % x 27 000 € = 16 200 € ;

b) d'une aide auprès du Conseil général : pour un montant de 20 % x 27 000 € = 5 400 €.



4/ Embauche en contrat à durée indéterminée de l'agent d'entretien Christine Witteronghel

5/ Autorisation d'attribuer une indemnité de conseil au receveur municipal

Cette indemnité de 100 % par an sera calculée selon les bases définies par l'arrêté interministériel et sera attribuée à monsieur François Malaterre ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires. Suite à un débat l'autorisation est votée avec 9 voix pour et 5 abstentions.

6/ Fixation du prix des tickets de cantine

Le prix des repas de la cantine scolaire fournis par le traiteur « Ariège Restauration » a augmenté de 5 centimes. Suite à un débat et un vote avec 5 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions, les prix restent inchangés.

7/ Fixation des frais de scolarisation des élèves des communes extérieures fréquentant l'école de Saurat

L'étude précise des dépenses prises en

compte dans le calcul des frais de scolarisation fait apparaître un coût par élève et par an s'élevant à 803,42 € sur l'exercice 2013.

8/ Autorisation de demander les aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires

Conformément aux engagements gouvernementaux, l'article 125 de la loi de finances pour 2014 a prorogé les aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014-2015.

9/ Autorisation de signer un avenant à la convention de mandat « temps périscolaires supplémentaires »

10/ Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2013 a modifié la durée de vacance qui est réduite à deux ans.

11/ Paiement à madame Denise Valle des indemnités de secrétaire pour les élections municipales et pour les élections européennes

12/ Fixation du taux de la PVR (participation pour voirie et réseaux) relative au lot n° 9 du P.L.U. « Lagardelle »
Reporté.

13/ PVR relative au lot n° 4 du P.L.U. « la Rouère » et aux lots n° 10 et 11 du P.L.U. « Campagnole »

Les travaux de création de voirie, d'extension des réseaux eau, électricité, téléphone et assainissement n'ont pu encore être évalués et le montant de la participation due par m² des terrains ne peut donc être fixé.

14/ Autorisation d'acquérir pour 1 € symbolique

a) Une bande de 8 mètres pour la réalisation de la route qui desservira le lot n° 4 du P.L.U. « la Rouère ».

b) La surface nécessaire aux travaux de confortement d'un talus rocheux au lieu-dit « le Calvaire ».

c) La surface nécessaire à l'aménagement d'un point de collecte du verre et des papiers au pont de la Pale.

15/ Participation à l'opération collective de plans de désherbage communaux portée par le PNR

Afin de s'engager dans une démarche « zéro-phyto », démarche obligatoire à partir de 2020.

16/ Réhabilitation du point noir situé au pont de Prat Communal

Pour réhabiliter de façon pérenne ce lieu, il faut changer radicalement son aspect ; des places de parking seront nettement matérialisées sur cet espace, à l'avant d'une zone « végétalisée » et laisseront un chemin d'accès à l'habitation construite au-dessus ; les containers seront installés dans un autre site et un panneau rappellera leur unique destination ; les autres poubelles seront dispersées sur la route départementale 618, à proximité des habitations.

Questions diverses

1/ **Hôtel du Commerce, place de la Rende** : devant l'ampleur des travaux à réaliser pour réhabiliter ce bâtiment, la commune renonce à acquérir cet immeuble.

2/ « 6^e jour de la nuit » : l'extinction ponctuelle de l'éclairage public sera prise en charge par le SDCEA.

3/ **Un projet de « Sénioriales » à Campagnole** : madame le maire transmettra à madame le préfet l'inquiétude du porteur du projet « Les Belvédères de Saurat » et de ses investisseurs, suite à la future et possible exploitation de la carrière de Bédeilhac.

4/ **Participation des élus aux différentes commissions de la communauté de communes du Pays de Tarascon.**

5/ **Une animation musique pour les TAP** (Temps d'activités périscolaires) a été proposée.

6/ **Repas des aînés** : deux dates envisagées : dimanche 14 décembre 2014 et dimanche 21 décembre 2014.

7/ **Les Gardiens du Calamès** utiliseront la salle Saint-André pour leurs réunions de travail.

8/ **Les cours de tai chi chuan** reprendront le mardi soir salle Saint-André de 18h30 à 20h30.

9/ **Demande d'aide pour les Pucés des couturières**

10/ **Deux propositions de Jean-Luc Rouan pour créer des groupes de travail** chargés de faire des propositions d'orientations en matière d'études et de

travaux pour l'adduction en eau potable et pour la voirie.

29 septembre 2014

1/ **Autorisation d'installer des panneaux photovoltaïques sur la Maisou d'Amount et sur les ateliers municipaux**

2/ **Désignation du régisseur principal et du régisseur suppléant**

Les différentes régies de recettes en place : cantine scolaire, photocopies et fax, location des salles, droits d'utilisation du poids public, droits de place.

Madame Roselyne Digney Cassou-Lens est nommée régisseur titulaire de chaque régie de recettes, et monsieur Jean-Marc Marrot, régisseur suppléant.

3/ **Acquisition d'une bétonnière**

4/ **Délimitation d'un périmètre dans lequel la mairie pourra exercer un droit de préemption sur les derniers fonds de commerce en activité sur la commune**

Ce périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité s'étend sur la totalité de la commune depuis le premier commerce, le restaurant « Le Chalet », à l'entrée de la commune, jusqu'à « L'Auberge de la Sapinière », à la limite extrême de la commune au col de Port.

Questions diverses

1/ **Tragines** : le périmètre de protection rapprochée de la source de Tragines va être matérialisé. L'autorisation de pompage accordée aux deux maisons proches est arrêtée. Celles-ci seront raccordées au réseau de Cabus.

2/ **SCoT** : le dossier de l'enquête publique relative au SCoT et le registre sont à la disposition des Sauratois dans la mairie aux heures habituelles d'ouverture.



3/ **Problème d'urbanisme** : dépassement sur le domaine public

4/ **Lieu-dit « Basile »** : l'expert préconise de fermer le chemin pour faire cesser le péril imminent consécutif à l'effondrement d'un mur sur un immeuble.

5/ **Chemin de l'Ayrole** : les travaux d'enrochement et de pose d'une buse ont été réalisés.

Le propriétaire du terrain en amont du chemin traversé par un petit ruisseau a l'obligation de le nettoyer régulièrement afin que, trop « encombré », il ne déborde pas et n'envahisse pas la route en dessous, l'endommageant.

Le SCoT de la vallée de l'Ariège

Un territoire regroupant en 2014

- 98 communes ariégoises
- 5 intercommunalités
- 80 000 habitants
- 30 500 emplois

- cc du Canton de Saverdun
- cc du Pays de Pamiers
- cc du Canton de Varilhes
- cc du Pays de Foix
- cc du Pays de Tarascon-sur-Ariège



Vie des associations

C'est la reprise des activités

« Les gazelles sauratoises »

le lundi de 14h30 à 15h30
et le mercredi de 20h45 à 21h45,
salle Saint-André

Le PIC, scrabble, tricot, informatique et bibliothèque

le lundi de 16h à 18h,
le mardi de 15h à 18h,
les jeudi et vendredi de 18h
à 19h30, au premier étage de l'école

Association pour un lien solidaire entre villageois (ALSV)

L'ALSV est le nouveau nom de l'Associa-
tion des marchands de Saurat.

Les cours d'occitan

le mardi de 14h à 15h30,
petite salle de la Maisou d'Amount

Le qi quong et le tai chi chuan

le mardi de 18h30 à 20h30,
salle Saint-André



CALENDRIER

Dates	Animations	Lieux	Organisateurs
24 et 25 octobre	Festival de clôture : stages, concerts et bal	Maïsou d'Amount	Festen'Oc
26 octobre	Fête de la pomme	Place de la Rende	Association ADAVS
8 novembre	Festival Sourire d'automne : concerts	Maïsou d'Amount	Artambouille
11 novembre	Commémoration 1914	Monument aux morts	Mairie et Association des anciens combattants de Saurat
16 novembre	Bourse aux livres	Maïsou d'Amount	ALSV
23 novembre	Loto de l'école	Maïsou d'Amount	Association des parents d'élèves
13 décembre	Marché de Noël	Maïsou d'Amount	ALSV et ADAVS
14 décembre	Repas des anciens	Maïsou d'Amount	Mairie
14 décembre	Concert de Noël avec le groupe vocal Octambule	Église	Ancienne pharmacie et ADAVS
21 décembre	Loto	Maïsou d'Amount	ADAVS



Hommage aux poilus de Saurat...



À l'occasion du centenaire de la Grande Guerre de nombreuses publications ont vu le jour mais il en est une particulièrement proche de nous : la correspondance de trois frères, les Blazy Lauzette, « modestes paysans de l'Ariège », originaires de Prat Communal.

Ces lettres, retrouvées dans la maison familiale de Prat, Annie Collognat-Barès, agrégée de lettres classiques, en a reconnu

l'intérêt historique et a fait un remarquable travail d'éditeur : pendant un an elle a réuni et commenté avec la collaboration d'une amie historienne, Nicole Rastetter, cette correspondance familiale, agrémentée de photos et de documents historiques en vue d'un recueil intitulé *Trois frères dans la Grande Guerre, correspondance inédite* paru aux éditions Hachette jeunesse.

Lors de la conférence du samedi 27 septembre organisée par l'A.D.A.V.S., les participants ont pu apprécier le diaporama mêlant documents personnels et images d'archives autour de la correspondance de son arrière-grand-père, Jean-Baptiste Blazy Lauzette, et de ses frères, Justin et Henri.

Annie Collognat-Barès a su avec clarté nous rappeler les faits historiques, la mobilisation du 1^{er} août 1914, le vibrant discours aux troupes du 134^e Territorial prononcé le 10 août 1914 par le lieutenant-colonel Petitgérard, l'organisation par roulement des permanences dans les tranchées, les colis des familles et le besoin vital de correspondre, d'avoir des nouvelles des proches loin de la guerre. Au fil de la lecture de certaines des lettres, le quotidien de ces soldats réapparaît mais aussi leurs inquiétudes et leurs émotions sans oublier leur lucidité au vu des horreurs de la guerre.

Ce fut un exposé très émouvant qui a su faire revivre l'espace d'une soirée ces hommes du pays.

... et à l'école

Au cours de la même semaine, le mercredi matin 10 septembre Annie Collognat-Barès est intervenue dans la classe d'Isabelle Ripoll pour présenter un topo chronologique de la Grande Guerre. À travers les témoignages des Blazy Lauzette, utilisés comme support historique, les enfants du CE2, CM1, CM2 ont pu découvrir le quotidien des poilus mais aussi celui d'une famille de la vallée de Saurat, rythmée par la vie des champs. Cette séquence pédagogique s'est achevée par une visite au monument aux morts de Saurat. Ainsi les enfants ont pu lire les noms des poilus sauratois, acteurs de la Grande Guerre.

Des chaussettes et des gants...

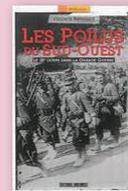
Voici un extrait de la session extraordinaire du 18 octobre 1914 du conseil municipal : « M. le président donne la lecture d'une note dans laquelle M. le préfet de l'Ariège, faisant appel à la générosité de la commune, invite la municipalité à noter des fonds destinés à approvisionner nos soldats de vêtements d'hiver, notamment de chaussettes et de gants. Le maire prie en conséquence ses collègues à répondre à l'appel qui leur est adressé. »

Dans la marge du registre nous pouvons lire : « N° 679, note d'un crédit de 400 francs pour achat de vêtements d'hiver aux soldats ». (source : archives municipales)

Quelques lectures



> *Mourir à Bertrix, le sacrifice des régiments du Sud-Ouest, 22 août 1914* de Laurent Ségalant aux éditions Privat, 2014



> *Les Poilus du Sud-Ouest, le 18^e corps dans la Grande Guerre* de Vincent Bernard aux éditions Sud-Ouest, 2014



> *Les Poilus ariégeois dans la Grande Guerre*, Association départementale du centenaire de la Grande Guerre, Pamiers 2014.

Le monument aux morts

Honorer les soldats

Toute commune de France dans l'immédiate après-guerre tient à honorer ses soldats tombés aux champs d'honneur par un monument aux morts : « Apparus après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts ont été élevés dans leur grande majorité à la suite de la guerre de 1914-1918 ; les noms des "morts pour la France" des conflits postérieurs y étant alors simplement ajoutés. »

Avec des conditions bien définies et encadrées : « S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, un usage s'est imposé, depuis la Première Guerre mondiale, comme référence pour les décisions municipales en la matière : l'inscription d'un nom se justifie pleinement lorsque le défunt, décédé au cours d'une guerre ou d'opérations assimilées à des campagnes de guerre, est titulaire de la mention "Mort pour la France", et est né ou domicilié légalement en dernier lieu dans la commune considérée. Certaines municipalités ont parfois étendu cette possibilité aux victimes dont le décès est consécutif à un fait de guerre, dès lors que les deux conditions susvisées (octroi de la mention "Mort pour la France" et lien direct avec la commune) sont respectées. »

Une propriété communale

Le monument aux morts, propriété communale : « Juridiquement, les monuments aux morts sont pour la plupart des biens communaux et relèvent comme tels de la compétence des municipalités. À l'origine, la fonction de ces édifices a été de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne reviendront plus vivre dans la cité, faisant ainsi participer la commune au travail de deuil des familles. Par ailleurs, graver les noms des morts revenait à donner à ceux-ci un peu de cette gloire dont étaient alors parés ceux qui s'étaient sacrifiés pour la victoire des armées françaises. » (sources : ministère de la Défense)

Qu'en est-il du monument de Saurat ?

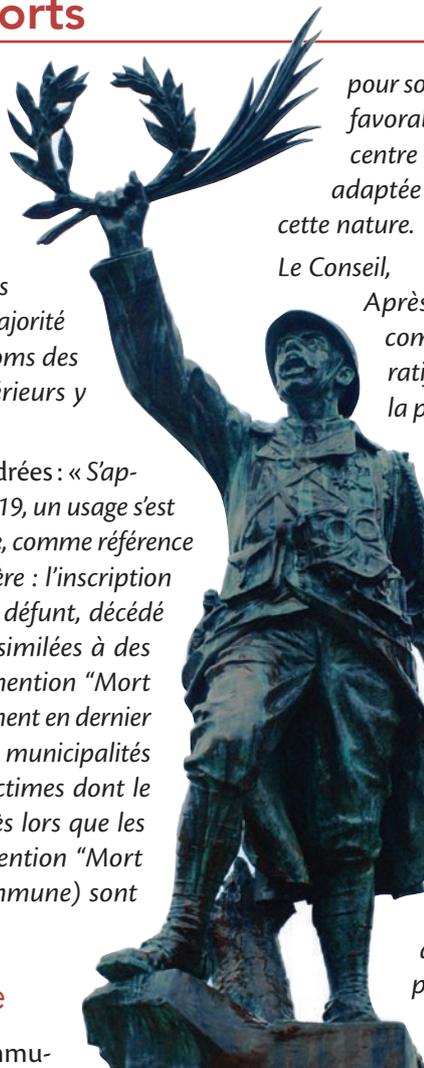
Guy Douziech a travaillé sur les archives municipales et a relevé deux comptes rendus de conseils municipaux relatant ces délibérations.

• La Session d'août 1921, séance du 21 août pour l'érection du monument

Le Conseil,

Oui l'exposé fait par le président, considérant qu'il est du devoir du Conseil et de la Commune de rappeler aux générations futures la gloire de nos valeureux soldats, autorise M. le maire à contracter au nom de la commune l'emprunt, sans intérêt, consenti par M. Prat Aristide, Raymond, Clément, enfant de Saurat (...).

Comme suite à la délibération, M. le maire expose au Conseil que la commission du monument s'est enquis d'un emplacement



pour son érection. Elle a convenu que l'emplacement le plus favorable serait à la place dite de Conty, qui se trouve au centre du village et d'une disposition telle, qu'elle paraît adaptée merveilleusement à l'érection d'un monument de cette nature.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, adopte la décision de cette commission et décide que le monument commémoratif des morts de la guerre 1914-1918, sera érigé sur la place dite de Conty. Fait et délibéré à Saurat les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre des membres présents. » (extraits)

• La Session extraordinaire du 5 août 1922 pour l'inauguration

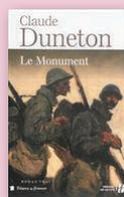
Le président informe le Conseil et les représentants de la commission d'érection du monument aux morts de la guerre, de la démarche faite par lui auprès de M. le préfet pour l'inviter à vouloir bien assister à l'inauguration du dit monument. Tout en acceptant l'invitation qui lui est faite, M. le préfet est heureux d'informer M. le président, qu'ayant fait de pressantes démarches auprès de l'administration compétente, il compte profiter de la présence de M. le secrétaire d'État aux Postes et Télégraphe pour inaugurer en même temps la cabine téléphonique de Saurat. (...) Fait et délibéré à Saurat les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents. »

Le monument sera finalement inauguré le 20 août 1923. (sources : archives municipales et site internet du P.I.C.)

Le Poilu victorieux

Cette statue est une œuvre du sculpteur Eugène Bénéat, réalisée en 1920. Elle représente un poilu, soldat français de la Première Guerre mondiale. Elle orne plusieurs centaines de monuments aux morts à travers la France.

Quelques lectures



> Le Monument de Claude Duneton, Presses de la cité, 2014



> Au revoir là-haut de Pierre Lemaitre, Albin Michel, 2013

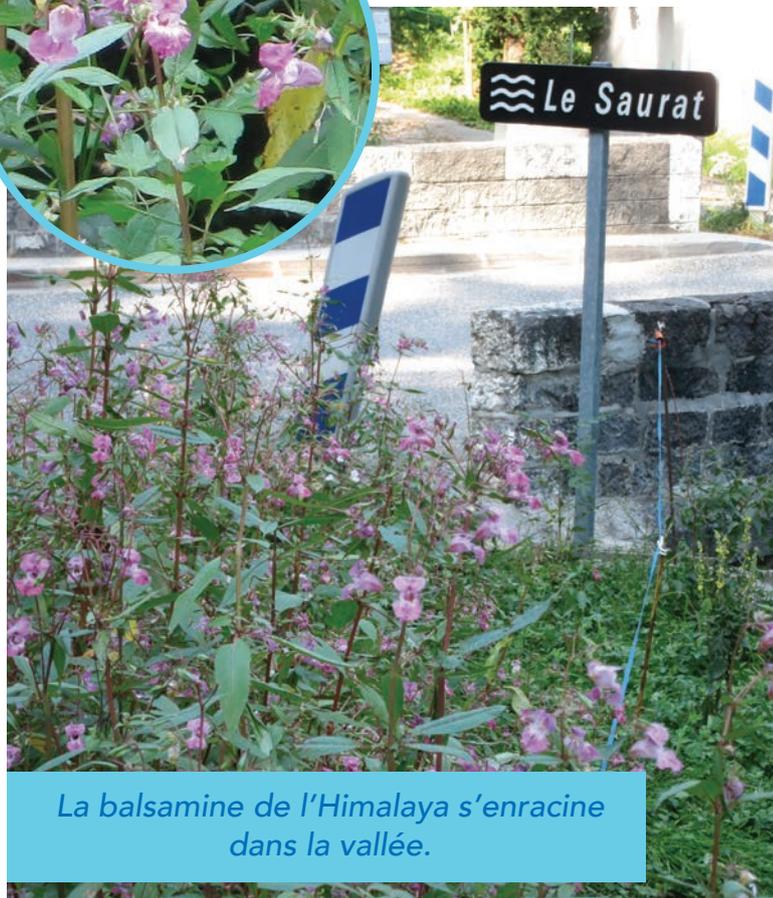
La belle envahisseuse

Depuis plusieurs étés, vous avez peut-être remarqué de grandes étendues de **balsamines de l'Himalaya**, plante de 1 à 3 m de haut, aux feuilles opposées ou en verticille, nettement dentées, aux fleurs roses, qui prolifèrent un peu partout et en très grande quantité... Cette plante étend très rapidement son territoire et affectionne les bords des rivières et les fonds humides. Le fruit (une capsule) est allongé et, à maturité, éclate au moindre contact, projetant les graines (800 par plante) jusqu'à une distance de plus de 2 m.

La balsamine menace de nombreuses plantes indigènes dont elle occupe les habitats, elle déstabilise les berges et les talus, peut envahir un cours d'eau et gêner son écoulement ; son système racinaire très superficiel disparaît en hiver et les risques d'érosion des berges sont accrus.

Quelles actions pouvons-nous mettre en place ?

Au printemps prochain, avant la floraison et la production des graines, nous organiserons une journée d'action citoyenne pour lutter contre l'invasion de cette plante. D'ici-là, nous définirons les zones prioritaires et rechercherons les méthodes les plus efficaces pour faire régresser cette espèce invasive.



La balsamine de l'Himalaya s'enracine dans la vallée.

« Familles à énergie positive »

Relever le défi des « Familles à énergie positive » dans le PNR des Pyrénées ariégeoises

Du 1^{er} décembre 2014 au 30 avril 2015, le Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées ariégeoises propose un dispositif particulièrement original dont l'objectif est de permettre des économies d'énergie.

Le principe est simple : votre famille se regroupe avec d'autres pour former une équipe afin de représenter votre village, votre quartier, votre entreprise... avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude et équipements domestiques... tout en conservant votre confort.

Chaque équipe fait le pari d'atteindre 8 % d'économies d'énergie – protocole de Kyoto oblige ! – par rapport à l'hiver 2013/2014. Le défi se base sur le progrès global de l'équipe : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble !

Et ça marche !

Le bilan de l'édition précédente dans le PNR a été convaincant : en moyenne les participants ont économisé 270 € sur leur facture. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières... En 2013 ce sont plus de 13 millions de kWh qui ont été économisés au niveau national !

Alors cette année, serez-vous une famille à énergie positive ? Vous pouvez, d'ores et déjà, vous inscrire sur le site internet : pnrpa.familles-a-energie-positive.fr